



Rapporteur : Mme MESTRIES

50146

25 - Jeunesse

### Résidence habitat jeunes - Aide à l'investissement

Le 2 décembre 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Étaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h54

### La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 3211-1 et L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 24 septembre 2020 relative à la mise en place du dispositif d'aide à l'investissement au bénéfice des foyers de jeunes travailleurs ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif 2024 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 7 novembre 2024 relative à l'adoption de la décision modificative n° 2 ;

### Expose :

En 2020, le Département d'Ille-et-Vilaine a mis en place un dispositif d'aide à l'investissement pour soutenir des projets portés par des associations gestionnaires de résidences habitat jeunes qui visent à améliorer la vie collective au sein de leurs résidences. A ce titre, chaque structure peut recevoir jusqu'à 20 000 euros d'aides.

C'est dans ce cadre que l'association « Amitiés sociales » sollicite le Département pour son projet d'aménagement des cuisines partagées des résidences des Gantelles et de Franz Heller qui apparaissent vieillissantes et peu fonctionnelles. Le projet d'un montant de 22 374 euros permettra d'améliorer le service rendu aux jeunes en modernisant ces espaces, sources de lien social, tout en leur donnant l'envie de bien s'alimenter.

L'association « Amitiés sociales » a déjà reçu 14 300 euros au titre de ce dispositif. Il est donc proposé de lui attribuer la somme complémentaire de 5 700 euros.

Le groupe thématique Education et jeunesse a émis un avis favorable sur ce projet le 14 octobre dernier.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal sous réserve du vote des crédits dans le cadre de la décision modificative n° 2 et sur l'imputation suivante : AP EDSP1008-2021, 204-338-20421- ligne 502, code service P132.

### Décide :

**- d'attribuer une subvention d'investissement à l'association « Amitiés sociales » d'un montant de 5.700 euros pour son projet d'aménagement et d'équipement des cuisines partagées des résidences des Gantelles et de Franz Heller, dont le détail figure en annexe.**

**Vote :**

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :  
4 décembre 2024  
ID: CP20242954

Pour extrait conforme